

Nation et Europe au XXe siècle : de la sacralisation négative à la sécularisation positive

Paul Thibaud

Citer ce document / Cite this document :

Thibaud Paul. Nation et Europe au XXe siècle : de la sacralisation négative à la sécularisation positive. In: Politique étrangère, n°3-4 - 2000 - 65^eannée. pp. 703-716;

doi : <https://doi.org/10.3406/polit.2000.4976>

https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_2000_num_65_3_4976

Fichier pdf généré le 13/04/2018

Abstract

Nations and Europe in the 20th century : from a Negative Form of the Sacred to a Positive Form of the Secular, by Paul Thibaud

The nation is said to be in décline because it is being engulfed by globalization. Is this the main reason ? Is it not that the nation is being disavowed at the end of a process that lasted from 1914 to the collapse of communism ? Post-nationalism is primarily a rejection that "deconstructs" the political subject without replacing it, giving rise to much disappointment. This waste of our heritage stems from an ignorance of what it meant to our continent to have invented such a particular concept, actively open as it is to universal values - an ignorance that is preventing us from recognizing its resources.

Résumé

Le XXe siècle restera peut-être celui du divorce entre la nation et l'Europe. Après avoir façonné le Vieux Continent au XIXe siècle, le nationalisme l'entraîna en effet à sa perte, poussant par deux fois les vieilles nations européennes dans une guerre civile et mondiale qui les relégua au rang de puissances secondaires. Dès lors, le divorce entre l'Europe et la nation semblait consommé, favorisant l'émergence d'une Communauté puis d'une Union européenne aux desseins supranationaux. Mais la dévaluation de la nation n'a pas manqué de produire en retour quelques effets pervers, que le triomphe de la globalisation sous égide américaine n'a fait qu'amplifier. Et si la nation n'est plus sacralisée, comme elle le fut par le passé, elle paraît seule en mesure de redonner à l'Europe les fondations qui lui font encore défaut pour devenir une véritable Union.

Paul THIBAUD

Nation et Europe au XX^e siècle : de la sacralisation négative à la sécularisation positive

Le XX^e siècle restera peut-être celui du divorce entre la nation et l'Europe. Après avoir façonné le Vieux Continent au XIX^e siècle, le nationalisme l'entraîna en effet à sa perte, poussant par deux fois les vieilles nations européennes dans une guerre civile et mondiale qui les relégua au rang de puissances secondaires. Dès lors, le divorce entre l'Europe et la nation semblait consommé, favorisant l'émergence d'une Communauté puis d'une Union européenne aux desseins supranationaux. Mais la dévaluation de la nation n'a pas manqué de produire en retour quelques effets pervers, que le triomphe de la globalisation sous égide américaine n'a fait qu'amplifier. Et si la nation n'est plus sacralisée, comme elle le fut par le passé, elle paraît seule en mesure de redonner à l'Europe les fondations qui lui font encore défaut pour devenir une véritable Union.

Politique étrangère

De la nation on ne parle plus que négativement. Négativement d'abord, pour dire qu'elle est à préserver et que son rôle n'est pas fini, mais sans se donner la peine de le définir, comme si c'était un fait brut, indigne d'une image d'avenir, incapable de porter aucune espérance. Négativement aussi, et surtout, pour fustiger les excès dangereux du nationalisme et du sentiment national dont on souhaite et annonce (sans en être sûr) l'affaiblissement progressif. Avec un zeste de provocation, un politologue a décrit les effets de la « révision du catéchisme civique » qu'il attribue au prestige accru, depuis 30 ans, des pensées libérales (Hayek, Popper, J.-L. Talmon) : « *Le sens commun perçoit le nationalisme comme le fauteur de toutes les guerres et de tous les génocides modernes [...]. Quant à l'attachement national, il se trouve rangé dans une pathologie sociale qui, bien que plus bénigne, relègue celui qui le ressent dans un genre suranné¹.* »

Paul Thibaud est journaliste.

1. Guy Hermet, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Le Seuil, Paris, 1996, p. 275.

En Europe, la nation est ainsi l'objet de ce que l'on a pu appeler une « *sacralisation négative* »². Bouc émissaire, on se persuade qu'en l'érodant, en la dévaluant, en la désarmant, en la condamnant à une sorte de désœuvrement, on ouvre les portes de la paix et du droit. Pour expliquer cette idéologie, en tout cas cet état de l'opinion et des médias, on peut concentrer la réflexion sur deux événements qui sont à la fois deux événements matériels et moraux et autant de foyers de signification : 1914 (la nation associée à la guerre moderne) et 1989 : la faillite de la volonté politique sous sa forme extrême, la révolution et l'essor de ce que l'on appelle une « société civile européenne », voire mondiale.

La nation dévaluée

Depuis 1914-1918, le patriotisme est compromis avec le massacre industrialisé ; cette idée s'est imposée dans l'opinion dès l'entre-deux-guerres. En France notamment, les discussions très précoces (dès 1916, selon Jacques Droz³, et ravivées dans les années 20 par Jules Isaac) sur le consentement à la guerre des dirigeants français en 1914 ont rendu méfiant sur la représentation politique nationale. Proust, dans *Le temps retrouvé*, prête des opinions de ce genre au baron Charlus : il y a dans l'acceptation de cette guerre une faute que les mises en accusation de l'Allemagne ne peuvent faire oublier. Le sentiment s'est alors installé que la représentation nationale avait trahi le peuple par une insuffisance et une impuissance devant l'événement, dissimulées derrière une débauche de sublime et de sacrificiel. Même l'urgence de la lutte contre Hitler n'a pas effacé cette blessure, cette défiance à l'égard d'une patrie qui décidément en demandait trop. Il est frappant qu'à Londres, pendant la guerre, Raymond Aron ait senti cette fêlure dans le sentiment national des peuples en guerre, qui pourtant se dévouaient sans réserve, comme si la tête et le cœur se trouvaient dissociés : « *Les passions nationales qui, en fait, enflamment les cœurs suscitent déjà une révolte latente. De tous côtés, on se défend de céder à un fanatisme étroit, on tâche de lier la cause du pays à une cause supérieure, comme si l'avenir [...] devait avoir pour mission de surmonter [...] les valeurs et les réalités nationales*⁴. »

2. Gil Delannoi, *Sociologie de la nation*, Armand Colin, Paris, 1999, p. 182.

3. Jacques Droz, *Les causes de la Première Guerre mondiale*, Le Seuil, Paris, 1973.

4. *Chroniques de guerre*, « Destin des nationalités », avril 1943, Gallimard, Paris, 1990, p. 608.

Que les dirigeants français et anglais aient été à ce point débordés par la guerre de 1914 ; qu'ils aient été impuissants à l'empêcher (ce qui probablement ne leur était pas possible) puis à la conduire (laissant leurs généraux attaquer sur la Somme et le Chemin des Dames) et enfin à réorganiser l'Europe de la victoire : tout cela a été un si grand traumatisme que l'analyse historique et politique qui veut expliquer et circonscrire ces faiblesses reste encore comme barrée, comme inaudible pour les non-spécialistes qui, jetant souvent le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire la nation avec la guerre, sont en permanence tentés par cette « sacralisation négative de la nation » qui les exempte imaginairement de toute implication dans la catastrophe.

Pourtant, 1914 ne prouve nullement que « la nation, c'est la guerre ». Elle fut plutôt l'illustration que le système européen d'équilibre entre puissances politiques majeures était incompatible avec l'impérialisme⁵, même s'il usait, comme celui de Guillaume II, d'une rhétorique défensive en suggérant sans cesse qu'il était menacé s'il n'était pas le plus fort. Kissinger montre bien l'illogisme de cette posture allemande : tentant préventivement « *de se protéger par son armement contre une coalition de tous ses voisins, [l'Allemagne] était sûre de les menacer chacun individuellement et, ce faisant, d'accélérer la formation de coalitions* ». Attitude, ajoute Kissinger, d'un régime bâtard, déjà habité par les passions démocratiques, notamment le nationalisme, mais sans disposer suffisamment des moyens de réguler cette passion que possèdent les démocraties instituées : la responsabilité politique, un « *cadre philosophique intégrateur* » et une idée du rôle que le pays doit jouer⁶. Quand Péguy part à la guerre, c'est comme « *soldat de la république pour la dernière des guerres et le désarmement général* ». Au contraire, les « *idées de 1914* » en Allemagne, celles de Weber, de Thomas Mann, de Treitschke, de Franz Marc (tué à Verdun) exaltent la « *poussée* » allemande et le dynamisme de l'Allemagne, grande puissance frustrée qui veut se réaliser et être reconnue. Que jamais deux démocraties modernes ne se soient fait la guerre indique que le sys-

5. Voir à ce sujet les analyses de Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy (1962) et auparavant dans les *Chroniques de guerre*, p. 559-620, ainsi que celles de Henry Kissinger dans *Diplomatie*, chapitre 6, Fayard, Paris, 1996.

6. Voir aussi Raymond Aron, « *La guerre de 1914 a éclaté et a revêtu une intensité particulière durant une phase de transition entre les États traditionnels et dynastiques et les États nationaux.* », *Paix et guerre entre les nations*, op. cit. [5], p. 299.

tème européen des nations n'était pas impossible à réguler, mais que tous les régimes n'étaient pas alors prêts à cette régulation.

À Versailles, on n'a pas su organiser le système d'équilibre et de garanties qui aurait pu donner aux peuples l'espoir de ne pas avoir souffert en vain. Non qu'après le « diktat », la carte de l'Europe ait été plus injuste qu'avant (moins de personnes y subissaient une domination étrangère) ; mais la non-coopération entre les vainqueurs et les débats empoisonnés autour des réparations et des dettes de guerre ont compromis la mise en œuvre du traité. On attribue habituellement cet échec au jeu des égoïsmes nationaux. C'est trop vite dit. On peut y voir aussi le signe que le ressort politique des nations était alors brisé. Il est remarquable que les peuples des grandes démocraties (les États-Unis et l'Angleterre, d'abord) aient tiré des leçons abstentionnistes de la déception de la victoire jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Mais on ne voit s'affirmer ni idées neuves pouvant remplacer le traité, ni résolution pour l'appliquer. Le post-nationalisme qui se développe alors manifeste moins un projet novateur qu'il ne traduit un découragement portant à fuir (en rêve) le cadre d'action national dont on ne sait comment assumer les exigences⁷.

Ce découragement historique qui marque les démocraties européennes entre les deux guerres a créé une fracture que la période Churchill-de Gaulle ne réduira pas vraiment, comme Raymond Aron l'a senti sur le moment.

En France, un paradoxe révèle la nature de cette maladie du sentiment national. Le « travail de mémoire » semble en effet s'accomplir à contresens quand, au lieu de réfléchir à la perte collective de la confiance en soi et du sentiment de l'honneur en 1940, on réfère vaguement au nationalisme le phénomène Pétain et qu'on lui trouve à ce titre (sans le dire ou en le disant) une parenté avec le gaullisme. N'est-ce pas une manière de répudier ce dont on n'a pas su se mon-

7. On peut considérer comme caractéristique de cette tentation de refuge dans l'idéalisme post-national chez nombre des adversaires du traité, les suggestions de politique étrangère que présente Emmanuel Mounier dans son *Manifeste au service du personnalisme* paru à l'automne 1936 : abolition des États-nations, désarmement général et contrôlé, liquidation des traités de guerre, élimination de la conscription, établissement d'une société juridique des nations (*Œuvres de Mounier*, Le Seuil, Paris, 1961, tome 1, p. 631-632). Deux ans plus tard (« Lendemain d'une trahison », *Esprit*, octobre 1938), Mounier dénonçait violemment Munich. On voit comment le sentiment d'être dans l'impasse a pu amener certains intellectuels à se retirer un temps de l'histoire nationale avant de la rejoindre dans l'urgence.

trer digne ? Aboutissement de la séquence sacrifice (1914), déception (1918), défaillance (1940) : la faillite du sentiment patriotique avec ses conséquences lamentables semble dans la mentalité nationale avoir affecté le patriotisme lui-même et y avoir instillé une sorte de fiel, comme s'il était difficile de continuer à honorer ce dont on ne s'est pas montré digne.

Sans cette difficulté d'être du patriotisme français, l'un des éléments essentiels de la vulgate de l'après-guerre est incompréhensible. Quel meilleur moyen en effet de noyer le sentiment national, ce chien que l'on était décidé à juger enragé, que l'idée selon laquelle il y aurait une symétrie franco-allemande dans l'histoire du siècle : symétrie dans le nationalisme avant 1914, dans la « brutalisation » par l'expérience de la guerre, devant les tentations fascistes des années 30 et même dans l'antisémitisme exterminateur. C'était là épouser les faiblesses, lentement et difficilement surmontées, d'une historiographie allemande qui fut très longue à reconnaître clairement ce qu'il y avait de spécifiquement allemand dans la formation du nazisme⁸. C'était surtout confondre exigence envers soi-même et désir de déposer le fardeau, de se fondre, de ne plus exister, qui a chez les Français à la fois favorisé et corrompu l'union de l'Europe.

La douloureuse fracture (réactivée par 1968) du sujet politique national en Europe et surtout en France a été comme redoublée par la déconsidération de la politique apparue autour de 1989. La nature du communisme autant que la manière dont il s'est effondré (moins renversé par une politique adverse que, déserté, croulant sous le poids de ses erreurs et submergé par les demandes sociales à quoi il ne pouvait répondre) ont en effet privé de crédibilité l'idée de projet politique et fait monter au firmament les droits de l'homme. Entre ces deux manières de saisir la vie collective, il y a une opposition radicale. Le droit considère des actes particuliers et qui ont déjà eu lieu, en fonction de normes préalablement énoncées (dont la compatibilité n'est pas nécessairement assurée). La politique élabore au contraire des propositions globales concernant l'avenir et essayant moins d'appliquer des principes éprouvés que de dessiner du neuf. Le sujet du droit est

8. Voir la thèse d'Édouard Husson, *Comprendre Hitler et la Shoah*, PUF, Paris, 2000, sur les développements depuis la guerre des débats historiographiques allemands.

le plaignant ; celui de la politique – le citoyen – prend en charge (réellement ou imaginativement) une situation. Le droit a pour référence le mal (à réparer, à châtier, à interdire) ; la politique a pour référence le bien à faire advenir (autant qu'on le peut, si on ne se trompe pas...). Que l'humanité européenne soit passée d'une identification au bien espéré à l'obsession du mal à éviter ressemble fort à un changement anthropologique. Cela ne revient pas, malgré les apparences, à quitter l'utopie pour le réalisme, puisque aucune utopie n'est aussi radicale que le projet d'en finir avec le mal.

La question de savoir qui, du droit et de la politique, est l'englobant est cruciale. Selon la vision réaliste, le droit doit être englobé par la politique, pour cette raison simple qu'« à l'impossible nul n'est tenu » et que c'est le politique qui détermine le cadre qui permet de savoir ce qui était concrètement possible à celui que l'on juge. En présupposant que le droit peut englober le politique, en lui attribuant la place de la morale, on est passé d'une situation où l'on se reconnaissait responsable du monde à travers une participation collective – une identification nationale – à une situation où l'on se voit comme victime ou comme n'ayant pas tout ce dont, dans l'idéal, on devrait disposer. La décrédibilisation de la nation est dans ce processus (qui n'a rien, quoi que l'on dise, d'un progrès moral) à la fois cause et effet du déclin de la politique démocratique, laquelle n'est pas seulement affaire de princes mais de peuples.

Les inconvénients de s'en passer

Selon la vue courante de ce changement, nous passerions, avec le développement d'un droit qui englobe et contraint les États, à un niveau supérieur d'humanité. Pour faire ressortir le progrès accompli, on cite souvent une formule de Goebbels en réponse à certaines critiques de la politique antisémite du Reich : « *Ce sont nos juifs.* » Faire de cette provocation le symbole de l'abus de pouvoir que serait par essence l'État-nation, c'est oublier que les démocraties auraient pu contrer Hitler au lieu de lui offrir victoire sur victoire. Si, par exemple, le gouvernement Sarraut avait réagi militairement à l'entrée des troupes allemandes en Rhénanie, début 1936, Hitler aurait probablement perdu le pouvoir. Ce n'est pas d'une cour internationale que l'on a manqué là, mais d'énergie politique.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les États sont imbriqués les uns dans les autres, qu'ils se limitent et se contraignent réciproquement, et que les crises de légitimité dans un État donnent l'occasion aux voisins de « s'ingérer ». Dans la mesure où les nations savent qu'elles existent parmi d'autres nations, qu'elles partagent des valeurs (surtout quand ce sont des nations démocratiques) et que la citoyenneté nationale ne peut prétendre contenir et régler tout ce qui fait un être humain, un espace de comparaison, de correction mutuelle et d'harmonisation apparaît entre elles. Mais ce développement de la dynamique démocratique a été perverti en Europe par un profond courant de déni de soi, de désaveu de sa propre histoire, qui rend bien mieux compte du mouvement des choses que les déclarations sur la grande ambition européenne.

L'organisation de plus en plus serrée des relations internationales, dans l'Union européenne et au dehors, a bien moins affecté les pouvoirs des États que ceux des peuples. Chaque État n'agit pas moins qu'auparavant, même si son action est moins souvent solitaire. Si chacun permet désormais aux autres d'agir indirectement sur son territoire, il s'invite en contrepartie chez autrui. En tout, les actions deviennent plus nombreuses et les domaines d'action auquel chacun a part, plus étendus. On a donc pu dire que, dans ces conditions, « *l'État perd de sa souveraineté plus que de sa puissance*⁹ ». La persistance de la puissance est celle des appareils publics auxquels agir de conserve avec ceux d'autres pays n'apparaît nullement une diminution de leur rôle. Quant à l'effacement de la souveraineté, il affecte les peuples qui peuvent de moins en moins contrôler l'action de leurs mandants et la reconnaître leur. Si le cadre de l'action devient flou, ce sont les bases de la politique démocratique qui sont compromises, puisque la nation a longtemps été l'espace et aussi la croyance en quoi dirigeants et dirigés se sont reconnus mutuellement dépendants.

C'est donc la représentation politique, la mise en institution de la nation, le lien entre le haut et le bas qui sont aujourd'hui en cause, et pas seulement à cause de l'internationalisation des décisions. Autrefois, on estimait la représentation politique biaisée par l'inégalité sociale ; aujourd'hui, on en parle comme d'une tromperie intrinsèque

9. Bertrand Badie, *Un monde sans souveraineté*, Fayard, Paris, 1999, p. 292.

où « *le peuple souverain dont les gouvernements se réclament* » est manipulé et « *tenu hors de la sphère du pouvoir réel*¹⁰ ». D'où un curieux retour, applaudi même à droite, à ce que certains considèrent comme des formes (non délibératives) de démocratie directe, qui ont le mérite de n'avoir pas besoin de légende nationale. Les minorités (locales, ethniques, sexuelles...) et les intérêts sont représentés sur le marché public par des mandants autoproclamés qui ont, aux yeux de certains, le mérite d'échapper à cette réfraction qu'impose l'intégration à un projet politique. Ce que d'aucuns appellent « représentations identitaires » et « représentations fonctionnelles » (par des lobbies ou des associations) semblent ainsi moins trompeuses ou aliénantes que la représentation politique et les programmes qu'elle produit.

Ce nouveau régime – celui où l'on répond par un repli dans le social « brut » à la dilution de la décision dans la négociation internationale, et où les intérêts tirent parti de la montée du droit – illustre le refus de ceux que l'on nomme plutôt « les gens » que les citoyens de s'impliquer dans le jeu du pouvoir, jusqu'à une quasi-grève des urnes. Le sens de ce changement est la dissociation de la règle et du groupe, qui la produit de moins en moins. L'externalisation des sources de droit et la prépondérance des droits de l'homme sur les droits du citoyen ancrés dans une pratique collective semblent se produire avec le consentement du haut aussi bien que du bas, qui sont comme d'accord pour divorcer. En même temps que le monde des pouvoirs (administration, justice, diplomatie) devient un circuit autonome, la société recourt davantage aux mécanismes judiciaires pour se protéger contre ses abus. La tendance à substituer la responsabilité pénale des ministres à la responsabilité politique est à cet égard révélatrice¹¹. On a vu à propos du sang contaminé que l'on aboutit à des résultats injustes (boucs émissaires) et inefficaces, puisque les méthodes vicieuses de gouvernement ne furent pas mises au jour. Mais on préfère cette pénalisation, parce que la responsabilité politique oblige le citoyen à choisir, donc à s'engager et ensuite (peut-être) à s'examiner (ai-je bien voté ?), alors qu'en cas de procès, il s'identifie confortablement aux victimes.

10. Guy Hermet, *op. cit.* [1], p. 260.

11. Voir Olivier Beaud, *Le sang contaminé*, PUF, Paris, 1999.

Les conséquences de cette décitoyennisation-dénationalisation, au-delà des avantages immédiats que l'on peut y trouver, sont considérables. L'État à mandat affaibli trouve des ressources politiques (outre la contrainte internationale, subie en même temps que suscitée) dans la négociation avec les porteurs de demandes partielles. Ainsi ce qui était la chose commune se trouve-t-elle démembré par une série d'adjudications, les femmes recevant leur part, les homosexuels la leur, les Corses peut-être... sans que l'on prenne garde que se trouvent affaiblies les institutions jadis ouvertes à tous : le territoire, le corps électoral, la famille. L'État post-représentatif, affaibli, entouré de défiances et de contrôles, finit par ne plus pouvoir assurer la fonction ultime de protection de ses ressortissants qu'en négociant avec ceux qui le défient, même violemment ; il devient, comme l'État français dans l'affaire de Jollo, un État humanitaire au service de chacun et non plus de la collectivité. Ainsi découvre-t-on sous « l'État de droit perfectionné » l'état de nature.

La dissolution individualiste et « communautaire »¹² de la nation débouche-t-elle au moins (résultat qui serait humain à défaut d'être exaltant) sur un monde ouvert, libéral, apaisé où les petites appartenances, fluides, multiples, électives, remplaceraient les blocs dessinés et exclusifs de naguère ? Espérer cela, ce serait faire bon marché du besoin d'identité collective. La nation, qui s'est accomplie en se démocratisant, réinterprétait les identités héritées ou vécues, qu'elle désenclavait et orientait vers une tâche historique. Avec son déclin, on voit se manifester en Europe des identités simplement occupées de s'affirmer elles-mêmes, qui peuvent (voir le celtisme) n'avoir aucune histoire, ou pour qui l'histoire, c'est les autres – une histoire où elles se voient en victimes. Leur pur souci d'exister se manifeste négativement : échapper à une histoire répudiée en mythifiant l'origine ou, plus trivialement, ne pas payer d'impôts.

L'ère post-nationale pourrait bien être ainsi celle des identités exclusives. On observe en tout cas que, du Danemark à l'Autriche et à la Suisse, la « démocratie de clocher » résiste fortement à l'internationalité où les grandes nations sont entraînées par l'habitude de jouer un

12. Les communautés de revendication actuelles ne sont pas des groupes comportant des règles, des solidarités, des obligations, mais des collections d'individus supposés unis par des intérêts semblables.

rôle. Absurdité de la sacralisation négative des nations, particulièrement des nations politiques à la française, obsessionnellement accusées de jacobinisme, c'est sur leur culture historique et leur sens de ce qui les environne que repose l'espoir d'une construction internationale dont leur démantèlement nous éloignerait.

Le contournement des nations et l'affaiblissement de leur sentiment de pouvoir agir n'accroissent pas, au contraire, les capacités de travailler à la paix et à la justice dans le monde. Car même formant de vastes coalitions en apparence consensuelles, comme en Yougoslavie, les nations interdites d'ambition ne sont capables que d'actions sporadiques visant à éviter le pire et, surtout, à dédouaner les intervenants, actions moralisantes plus que morales, actions pour l'opinion. Faute d'idées et de résolution, elles s'associent pour tenir le couvercle sur les conflits.

Le rapport droit/politique a ainsi manifesté dans les Balkans toute son ambiguïté, voire sa perversité. Incapables de proposer une solution relativement juste et acceptable, les États d'Europe ont donné le change en soulageant par l'humanitaire puis en menaçant les criminels de leur justice, au risque de bloquer la situation en coupant la sortie à ceux que l'on voulait éliminer. Ayant d'abord choisi de ne pas agir, ils ont passé la main à la justice internationale qui, ensuite, ne pouvait (appuyée par l'opinion) que les paralyser, en enfermant l'analyse des situations dans ses propres concepts. Si bien que les troupes envoyées sur place se sont trouvées dans la situation de forces de police – de forces de police sans État.

Cette médiocrité européenne – et le « besoin d'Amérique » qu'elle implique – montrent qu'unir les acteurs ne sert pas à grand chose, si l'on ne sait pas donner des idées et de la volonté à la coalition. C'est une illusion perverse que les nations puissent se reposer sur une coalition, même nécessaire. Dans le cas yougoslave, en outre, l'illusion post-nationale a rendu les Européens (projetant leur vague « bénévolence » sur un terrain peut accueillant à cette graine) inaptes à affronter des questions qui relèvent au fond de l'établissement et de la délimitation de nouvelles nations¹³.

13. L'idée, soutenue par un observateur aussi attentif et renseigné que Timothy Garton Ash, d'une « *séparation en petites unités étatiques ou sous-étatiques avec des majorités ethniques claires* » est, depuis le début du conflit, l'objet d'une censure révélatrice de l'incapacité politique instituée en Europe. Voir Timothy Garton Ash, « Anarchie et folie dans les Balkans », *Le Débat*, mars-avril 2000.

On peut, comme Bertrand Badie, décrire de manière vraisemblable la fin de la souveraineté (en donnant à ce terme le sens fonctionnel d'action solitaire) et annoncer l'ère de l'interdépendance des États, mais on tombe ensuite sur la question de l'exercice de la responsabilité pour l'ordre et la justice dans le monde interférant. D'où le besoin de sujets politiques. Et qu'est-ce qu'un sujet politique qui n'agirait pas « en propre », en son nom, même s'il agit avec d'autres ? La question de la souveraineté revient par la fenêtre. Pas plus que la liberté d'un individu ne disparaît parce qu'il subit des contraintes et prend des engagements, pas plus l'interdépendance des États n'abolit leur souveraineté, en dépit du mythe de l'État monade cher aux anti-souverainistes qui oublient que la souveraineté n'est pas un mode (solitaire) d'exercice du pouvoir d'État mais le rapport de ce pouvoir à la nation et, en démocratie, au peuple qui « actualise » celle-ci.

Cette réduction de la souveraineté à une pratique revient à donner une signification « ontologique » à l'exercice conjoint de la souveraineté par les États contemporains. Cette confusion fait croire, par exemple, que l'Union européenne produit fonctionnellement une nouvelle nation. Elle « essentialise » le vice de fonctionnement de l'UE (l'externalisation mentale des appareils publics par rapport aux nations), dispensant en même temps de réfléchir à l'extension nécessaire de la conscience citoyenne à tout le champ de ce qui est fait au nom des citoyens, notamment dans un ordre international de plus en plus intriqué.

Derrière les questions d'efficacité, de droit et d'appartenance, les incertitudes sur la nation touchent à l'idée que l'homme européen s'est construit de lui-même progressivement. La citoyenneté (qui est pour l'essentiel, rappelons-le, partage de responsabilité et non pas attribution de droits) est un des fils les plus longs de l'histoire européenne. À travers elle, la question politique et nationale débouche sur l'anthropologie. Populariser « l'art royal » ajoute une grandeur à l'humanité commune : le sentiment d'habiter le monde en acteur conscient. Projet qui a trouvé dans la nation (ce mélange de particulier et d'universel) un cadre mieux adapté que la cité-État des Grecs. De disposer, à travers la citoyenneté nationale, d'un accès politique au monde a procuré, a-t-on pu dire (Gil Delannoi) « *un sentiment d'existence authentique* » et « *une ressource contre le désespoir* ». Que ce senti-

ment de dignité ait pu être perverti, comme bien d'autres grandeurs, n'autorise pas à le congédier négligemment ou cyniquement avec le type d'appartenance qui lui est associé, tant que l'on n'aura pas trouvé mieux.

La possibilité de la retrouver

La dévaluation de la nation semble promettre un « au-delà » fascinant. Mais ce rêve est très compromis par les effets pervers du simplisme négatif qui voit la nation comme un obstacle et non un point d'appui sur la route de l'universel enfin institué. Ces effets tiennent centralement à la dissociation du peuple et de la règle. Cela entraîne un risque d'« ensauvagement » particulariste des groupes d'appartenance unis par des sentiments de frustration, comme l'indique la montée d'une « concurrence des victimes » pouvant générer de nouveaux racismes (entre Juifs et Beurs...). La décomposition du sujet politique menace la cohérence sociale et aussi la capacité d'agir collectivement, affaiblissant l'énergie nécessaire pour faire face au monde, incarner un point de vue et une idée du bien, définir des projets et des vues d'avenir. Manquent alors les principes mêmes de l'action politique : la référence à un tout, à l'ensemble d'une situation, et le souci de l'avenir. La versatile politique d'opinion est ce qui reste après l'oubli de ces attitudes cardinales.

Il est caractéristique que la crise du sujet politique national soit obstinément expliquée par des changements exogènes comme la mondialisation. Fatalisme et descriptivisme plat, on parle de la nation comme d'un simple fait et non pas une valeur, une signification ; on n'y voit qu'un échelon de résidence et de gestion entre la région et l'humanité ou l'Europe. Cette représentation de la carte du monde comme un jeu d'emboîtements oublie la spécificité de la nation. Louis Dumont, s'appuyant sur l'anthropologue anglais Henry Maine, a souligné qu'il existait deux formes politiques primitives. D'une part, la tribu, réunion autocentrée de ceux qui s'estiment semblables, souvent par référence à un ancêtre commun. D'autre part, l'empire, pouvoir sans limite assignée et pouvant en droit s'étendre à l'humanité entière. À ce dualisme, l'Europe occidentale a ajouté une troisième forme, la nation : particularité, certes, mais qui se conçoit parmi d'autres, qui sait que le monde extérieur existe. L'origine de cette forme est dans les

royautés chrétiennes, quasi sacerdotales dit Marc Bloch, qui se rattachent par le sacre aux rois de Juda. Il y a en effet comme un écho en chrétienté de l'élection juive dans les royaumes du Moyen Âge. Cela fait de la nation une vocation, une vue de l'universel, une particularité pour l'universel et tournée vers l'universel.

On peut donc conjecturer (illustration de la profonde connection du politique et du religieux, qui obsédait Tocqueville) que la nation européenne est enracinée dans l'héritage chrétien et judéo-chrétien et que la sécularisation, qui est passée par la nation et qui a paru si longtemps la favoriser, l'atteint aujourd'hui en profondeur – la crise de l'appartenance nationale étant, au fond, la dernière étape du mouvement de sécularisation. La nation ne paraît plus pouvoir compter sur l'élan qui lui venait du théologico-politique à travers les messianismes séculiers. Ceci est comme confirmé par le fait que la fondation séculière de l'État moderne par Hobbes convient de moins en moins à l'État national. Si l'État a en effet pour but central et même exclusif la sécurité des personnes, comment nier que l'ordre international y contribue de plus en plus et que les pouvoirs nationaux, en revanche, peuvent la compromettre ? La logique d'un État fondé négativement et pragmatiquement sur le seul besoin de sécurité, sur la nécessité de surmonter la guerre des croyances, conduit aujourd'hui à l'État supranational et même mondial. Pour trouver un terrain plus favorable à l'État national, il faut se rappeler que la nation a d'abord un fondement positif, une vocation, il faut remonter de Hobbes à la république de Jean Bodin, à la considération d'un « souverain bien » qui peut s'incarner diversement. Mais n'est-ce pas là revenir dans la mouvance chrétienne ?

On peut pourtant refonder positivement la nation dans le cadre de notre universalisme sécularisé et justifier la prétention d'énoncer – et de défendre – une vue particulière du bien dans un cadre mondialisé, en posant que l'humanité a besoin de la pluralité des nations pour réaliser toutes ses potentialités. Besoin des nations, c'est-à-dire d'une diversité politique sans laquelle le différentialisme que l'on exalte actuellement risque d'être illusoire, érodé par l'individualisme et la consommation, à moins qu'il ne s'exalte en auto-affirmations sans prises sur l'histoire, en néo-tribalismes. La variété naturelle ou héritée étant de plus en plus menacée, la politique se trouve plus que jamais en charge de la diversité du monde. Diversité des volontés et des

visions de l'avenir éduquées par la considération de l'universel, et donc capables de dialoguer et de s'évaluer mutuellement, ce modèle européen paraît une réponse adéquate à une globalisation individualiste et mécanique dont il corrigerait les tendances à l'uniformité.

Cette perspective (la nation retrouvée et réemployée) est de nature à répondre à la crise institutionnelle de l'Union européenne, bien plus profonde que les embarras causés par le nombre accru des participants. Cinquante ans de contournement méthodique du politique ne préparent pas à une grande fondation politique. L'échafaudage diplomatique-juridique se révèle à la fin sans fondations dans ce qui constitue la substance essentielle de l'Europe, les nations. Il ne s'agit donc pas de le perfectionner mais de donner des bases vraies à ce qui, depuis vingt-cinq ans, s'est développé de manière peut-on dire « opportuniste », en profitant de la profonde défaillance du sentiment national en France et de sa censure en Allemagne, ainsi que de la désimplification individualiste dont 1968 et 1989 sont les dates repères. C'est d'une fondation positive, d'un appui dans la capacité des nations de se transcender elles-mêmes que l'Union a besoin. La question actuelle est donc : quand l'Europe cessera-t-elle de se dénier et de s'affaiblir elle-même en méprisant et en craignant sa principale invention politique, la nation ?